

Le rapide développement du Canada a nécessité une augmentation correspondante du nombre de ces fermes et stations¹. Il y en a maintenant 21, ayant une superficie totale de 11,850 acres, au lieu des 3,472 acres que mesuraient les cinq fermes originaires. Le tableau 35 est une nomenclature de ces établissements, de leur étendue et de la date de leur fondation.

Il existe, en outre, huit sous-stations, savoir: celles de Salmon Arm, C. B.; de Swede Creek, au Yukon; de Fort Vermilion, Grouard et Beaverlodge, dans l'Alberta; enfin de Fort Smith, Resolution et Providence, Territoires du Nord-Ouest. De plus, dans quinze fermes de la Saskatchewan, dix-sept de l'Alberta et dix-neuf de Québec, on se livre à des travaux d'expérimentation, sous la direction de la Division des Stations de Démonstration.

Organisation du système des Fermes Expérimentales.—

Comme son nom l'implique, la Ferme Centrale d'Ottawa est l'organisme central, ou le quartier général. Là sont les bureaux du Directeur, qui détient l'autorité et dirige toutes les parties de l'ensemble, et les principaux fonctionnaires qui sont à la tête des services techniques et qui exercent leurs attributions tant à la Ferme Centrale qu'aux autres établissements. Toutes les décisions sont prises à Ottawa, conjointement entre le Directeur, les chefs de service et les régisseurs des fermes ou stations qui doivent les exécuter. Le personnel technique d'Ottawa surveille les expériences qui se font à la Ferme Centrale. Dans les succursales, cette responsabilité incombe aux régisseurs; ceux-ci entreprennent aussi, de leur propre mouvement, des expériences de moindre importance, qui n'ont qu'un intérêt local.

A Ottawa, les travaux sont classifiés sous treize catégories distinctes, chacune d'elles formant une division ou service et ayant un chef à sa tête; on les nomme (1) élevage; (2) apiculture; (3) botanique; (4) céréales; (5) chimie; (6) vulgarisation et publicité; (7) plantes textiles; (8) culture; (9) plantes fourragères; (10) horticulture; (11) stations de démonstration; (12) aviculture et (13) tabac. Voici brièvement résumées, leurs attributions respectives:

Élevage.—Cette division s'occupe de la production du bœuf de boucherie, des troupeaux laitiers et des produits de la laiterie, de l'élevage des chevaux, des moutons et des porcs; elle se livre à des expériences de croisement des races, d'alimentation, de logement du bétail, constitution des troupeaux, etc.

Apiculture.—Tout ce qui concerne les colonies d'abeilles, les ruches, la production, la récolte et la vente du miel, est du ressort de cette division.

Botanique.—Les travaux de cette division se subdivisent en deux parties: la botanique économique et la pathologie des plantes. La première comprend l'étude des plantes médicinales, vénéneuses, oléagineuses, etc.; on y étudie aussi diverses plantes fibreuses et l'on y consacre une attention spéciale aux mauvaises herbes et à leur éradication. Cette division s'occupe également de la pépinière de la Ferme

¹Les cinq fermes primitives portent le nom de "Fermes expérimentales", toutes les autres sont connues sous le nom de "Stations expérimentales". Tous ces établissements sont de même ordre; ils ne diffèrent que par leur titre.